

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1844.

---

### Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit complémentaire pour les dépenses du Département de la Guerre de l'exercice 1844.

MESSIEURS,

Un crédit complémentaire de fr. 4,150,000 vous est demandé pour solder les dépenses totales du Département de la Guerre pendant l'exercice courant.

En ajoutant cette allocation finale à celles accordées par les lois du 30 décembre 1843, 18 février, 29 mai et 30 juin 1844, le Budget de la Guerre se sera élevé à la somme de fr. 28,530,000.

Il ne peut entrer dans les vues de votre Commission de contester la nécessité de voter la somme réclamée, nous nous trouvons liés par nos votes précédents, et l'adoption sans examen des Budgets de la Guerre est devenue par le fait, non l'exception, mais la règle.

Toutefois, comme toutes celles de nos Commissions que vous avez chargé, cette année et les précédentes, d'examiner ces demandes successives de crédit, elle déplorera amèrement cette marche irrégulière suivie par le Gouvernement qui, depuis la retraite du Général Willmar, est parvenu à éluder la discussion publique du Budget de la Guerre et à le soustraire aux investigations de la législature.

Elle pense que cet état de choses doit avoir une fin prochaine : qu'il est temps enfin que l'on mette les Chambres à même de satisfaire aux obligations que les art. 115 et 159 de la Constitution leur imposent. Une discussion approfondie des besoins réels de l'armée, et une organisation de la force publique nécessaire à la Belgique, en harmonie avec ses ressources financières et la neutralité qui lui a été imposée par les grandes Puissances signataires du traité de Londres, peuvent seules amener ce résultat.

La Commission, avec ces réserves pour l'avenir, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi soumis à votre sanction.

Vicomte DE BIOLLEY.

J. P. CASSIERS.

Comte DE RIBAUCCOURT.

Comte DE BAILLET.

Vicomte DESMANET DE BIESME, Rapporteur.